



APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

LE BUS DE L'ENTREPRENEURIAT POUR TOUS - UNE SOLUTION COLLABORATIVE, ITINERANTE POUR « ALLER VERS » LES QPV

https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/ami_bus_ept

Date de publication : 17 avril 2023

Date limite de dépôt des candidatures : Le présent AMI est ouvert jusqu'au 26 mai 2023

SOMMAIRE

Contexte	3
Glossaire	7
I. Objet de l' appel à manifestation d'intérêt (ami)	8
II. Principes directeurs régissant la sélection	8
III. Présentation de la solution « Bus de l'entrepreneuriat pour Tous »	9
1. Objectifs	9
2. Cibles	9
3. Offre de services	9
4. Le véhicule : Fonctionnalités, aménagements, équipements	11
5. Mise œuvre opérationnelle du dispositif	12
IV. Attendus	14
V. Période, financement et dépenses éligibles de cet ami	17
VI. Sélection des projets	19
VII. Contacts	20
VIII. Pièces exigibles au moment du dépôt	21
ANNEXES	
Annexe 1 – Coordonnées des Responsables Création Régionaux (RCE)	22
Annexe 2 - Fiche de poste	23
Annexe 3 - Territoires couverts par le dispositif BUS EPT	25

CONTEXTE

En janvier 2019, Bpifrance a intégré les missions de soutien à la création d'entreprise historiquement portées par la Caisse des Dépôts et les activités de l'Agence France Entrepreneur (AFE), devenues « Bpifrance Création ».

A la demande des pouvoirs publics, cette nouvelle entité s'est engagée à renforcer ses actions auprès de l'entrepreneuriat dans les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV), en rassemblant les actions de terrain des réseaux d'accompagnement et l'offre de services de Bpifrance. C'est autour de cette synergie que le programme Entrepreneuriat Pour Tous est né, destiné à fédérer l'ensemble des acteurs de l'écosystème entrepreneurial engagé pour soutenir les dynamiques entrepreneuriales des QPV, et à proposer un catalogue de services à destination des entrepreneurs en devenir et des entrepreneurs en activité des quartiers.

Une situation entrepreneuriale contrastée...

Un potentiel entrepreneurial à valoriser et accompagner

Les données de l'Indice entrepreneurial Français¹ indiquent que 12% des habitants des QPV se disent « intentionnistes » (versus 9% de l'ensemble des français). Ce chiffre montre l'important vivier d'entrepreneurs potentiels dans les QPV. Mais lorsqu'il s'agit de concrétiser cette intention en projet d'entreprise, cette proportion dégringole pour atteindre 3% d'habitants des QPV porteurs de projet (vs. 11% pour la France entière) et 1% de chefs d'entreprise (vs. 13%). Par ailleurs, la première motivation des habitants des QPV pour devenir entrepreneur est la création de son emploi (34% ont mentionné cette réponse contre 13% pour la moyenne nationale).

Une dynamique de création d'entreprises soutenue dans les Quartiers...

Depuis 2014, la création d'établissements a augmenté en moyenne de +11,4% par an dans les QPV contre +7,2% pour l'ensemble de la France. Une dynamique qui se poursuit en 2021 puisque le nombre de créations s'est élevé à 83 000 établissements dans les QPV métropolitains contre 73 000 l'année précédente (+14%)².

... portée par des projets de petites envergures

La création d'entreprises en France est aujourd'hui largement dominé par la création de micros entreprises. Mais si pour l'ensemble de la France les micros entreprises concernent 64% de la création totale en 2021, dans les QPV cette proportion atteint 76%. Par ailleurs dans les quartiers, le transport et l'entreposage est le premier secteur de création, signifiant que cette dynamique est très probablement soutenue par l'économie de plateforme, peu propice à faire évoluer le nombre de micro-entrepreneurs en entreprises à fort potentiel de création d'emplois.

... et des enjeux qui demeurent

Les obstacles auxquels les entrepreneurs des quartiers font face ne se limitent pas aux dimensions matérielles ou à l'absence de réseau.³

Renforcer leur estime de soi et dépasser les stéréotypes négatifs, entretenus sur eux et les territoires dont ils sont issus, représentent deux défis récurrents qui marquent leurs parcours. L'accompagnement

¹ Enquête nationale menée par Ifop pour le compte de l'Observatoire de la création d'entreprise de Bpifrance Création auprès de 5 500 personnes représentatives de la population résidant en France et de ses QPV

² Données INSEE 2021 (from répertoire SIRENE, fichier TECO 2023)

³ Source Bpifrance Le Lab

doit contribuer à fournir une partie de la réponse, en développant la confiance en soi ainsi qu'en encourageant les entrepreneurs de ces territoires à voir plus grand.

Par ailleurs, les acteurs de terrain de l'accompagnement soulignent quant à eux la difficulté à :

- pénétrer les territoires des QPV,
- identifier les entrepreneurs en devenir et entrepreneurs en activité qui en sont issus,
- mobiliser des partenaires locaux sur les questions de développement économique.

...la réponse du programme Entrepreneuriat Pour Tous (EPT) de Bpifrance

Afin de soutenir l'entrepreneuriat dans les QPV, le programme Entrepreneuriat Pour Tous s'articule autour de trois grands axes d'action **(I) faciliter l'accès à l'offre d'accompagnement, (II) animer les communautés entrepreneuriales, (III) accélérer les entreprises** se traduisant par huit dispositifs spécifiques.

Faciliter l'accès à l'offre

- ✦ Afin de répondre à l'enjeu de l'accès à l'offre d'accompagnement de Bpifrance et alors que le manque d'informations et de réseau professionnel font partie des freins identifiés à l'envie d'entreprendre, Bpifrance a mis en place la « **Tournée Entrepreneuriat Pour Tous** » et sa déclinaison digitale, soit entre 2019 et 2022, 70 étapes de la Tournée physique à travers la France et 1242 événements digitaux. Au programme :
 - Conférences avec des entrepreneurs inspirants ;
 - Témoignages de chefs d'entreprises ;
 - Ateliers d'information à l'entrepreneuriat ;
 - Conseils et animations, avec notamment des rencontres avec des experts et des opportunités de networking.
- ✦ Pour célébrer l'énergie entrepreneuriale des quartiers, le **Concours Talents des Cités** récompense chaque année des jeunes entrepreneurs et créateurs issus des quartiers prioritaires à travers une sélection régionale et nationale. Depuis la reprise de ce temps fort de l'entrepreneuriat des Quartiers, ce sont plus de 2 200 candidats (dont 719 en 2022) et 136 lauréats à raison de 34 par an.

Au travers de ces formats, Bpifrance a pu atteindre 37 000 personnes en leur présentant les solutions locales dédiées aux entrepreneurs des quartiers et en valorisant les jeunes talents engagés dans la voie de l'entrepreneuriat

Pour compléter cette initiative, deux dispositifs visant à toucher les publics au plus près de leurs lieux de vie sont déployés. Ils incarnent la démarche proactive du programme EPT, son ambition d'aller-vers les bénéficiaires :

- ✦ Les **Bus Entrepreneuriat Pour Tous**, parcourant les territoires prioritaires afin d'offrir aux publics les plus éloignés un espace de rencontre, d'information et d'orientation. 10 bus ont été déployés, couvrant 155 QPV. En 2022, près de 3 800 personnes ont été détectées grâce à ce dispositif itinérant, et plus de 1300 porteurs de projet ont pu être orientés vers des acteurs locaux de l'accompagnement à la création.
- ✦ Le **dispositif CitésLab** a pour objectif de détecter, préparer et orienter les entrepreneurs en devenir et en activité. Il est incarné par un(e) chef(fe) de CitésLab qui intervient au plus près des quartiers, dans sa démarche de proximité. Il rencontre et contribue à révéler les entrepreneurs afin de les orienter vers les offres locales d'accompagnement adaptées à leurs besoins. Ainsi, il assure un flux qualifié à l'ensemble de l'écosystème local de l'accompagnement des entrepreneurs.

Le dispositif CitésLab rassemble au niveau national 110 chefs de projets, intervenant dans plus de 770 quartiers. Il a permis la détection de plus de 40 000 personnes depuis la mise en place du dispositif, dont 13 700 en 2022 et 10 487 créations d'entreprise dont 4 114 en 2022.

I. Animer les communautés

- ✦ « **La Fabrique à Entreprendre** » (FAE) est le regroupement des forces vives de l'écosystème entrepreneurial. Ce collectif constitué d'un chef de file et de partenaires locaux mutualise et coordonne leurs moyens et leurs expertises. En regroupant dans un même lieu les acteurs de l'accompagnement à la création, l'objectif du dispositif est triple : faire venir les entrepreneurs (logique d'attraction), renforcer la coordination et la collaboration des partenaires de l'accompagnement, et simplifier le parcours des entrepreneurs. 12 Fabriques à Entreprendre couvrant 122 QPV sont actuellement opérationnelles. Entre 2019 et 2022, plus de 20 000 entrepreneurs ont été détectés et près de 8 000 accompagnés par les FAE, aboutissant à 667 créations d'entreprise.
- ✦ La mobilisation de **Volontaires de l'entrepreneuriat** était d'abord une initiative visant à recruter des jeunes pour appuyer les chefs de projet CitésLab dans leurs missions de sourcing et d'animation au cœur des quartiers. Entre 2020 et 2022, 83 volontaires ont ainsi été recrutés. Après une première phase de déploiement circonscrite aux CitésLab, l'élargissement des Volontaires aux autres dispositifs Fabrique à Entreprendre et Bus EPT a été décidé afin de fournir un appui complémentaire à leurs chefs de projet.

II. Accélérer les entreprises

Bpifrance a mis en place depuis 2015 des accélérateurs à destination des start-up, PME et ETI : un bouquet de services premium comprenant conseil, formation et networking pour l'accompagnement intensif d'une promotion d'entreprises. Ce modèle éprouvé a été adapté pour faire émerger de belles réussites issues des quartiers et faire naître des champions. Trois Accélérateurs ont vu le jour :

- ✦ **L'Accélérateur Emergence** accompagne les entrepreneurs en devenir de l'idée jusqu'au Kbis.
- ✦ **L'Accélérateur Création** sécurise les jeunes entrepreneurs et sécurise leur transformation en véritables chefs d'entreprises.
- ✦ **L'Accélérateur Croissance** – a vocation à accompagner les petites entreprises, structurantes au sein des territoires et créatrices d'emploi, à changer d'échelle en activant les leviers de la performance.

Sur l'année 2022 on compte 13 opérateurs de programme d'accélération et 48 promotions d'entrepreneurs accélérés. Entre 2019 et 2022, 2 550 personnes ont été accélérées.

Le programme Entrepreneuriat Pour Tous organise ainsi **un continuum d'accompagnement, composé de briques complémentaires allant de la détection des talents jusqu'à l'accélération des entreprises en passant par l'animation de l'écosystème entrepreneurial**. Les dispositifs du programme – CitésLab, Bus, Bornes, Accélérateurs, Fabriques à Entreprendre, Volontaires de l'Entrepreneuriat, Tournée EPT, Concours Talents des Cités... Bien que divers dans leurs formats, ils sont résolument tournés vers un objectif commun : être un catalyseur de l'étincelle entrepreneuriale dans les quartiers, pour que l'entrepreneuriat pour tous ne soit pas qu'une simple formule mais bien une réalité. **L'ensemble des dispositifs s'inscrivent dans cette stratégie globale. Ils peuvent donc être déployés simultanément sur un même territoire afin de répondre à la diversité des profils d'entrepreneurs en prenant en compte la diversité de leurs besoins et de leurs façons d'entreprendre.**

BUS DE L'ENTREPRENEURIAT POUR TOUS

Favoriser la rencontre entre le public QPV et les réseaux d'accompagnement et encourager le recours aux services d'accompagnement à l'entrepreneuriat, telle est l'ambition du programme Entrepreneuriat pour tous via l'axe *Faciliter l'accès aux dispositifs de droits commun*.

Les démarches proactives dites « d'aller vers » créent des opportunités pour cibler les publics et entrepreneurs issus des QPV : aller à leur rencontre, initier les conditions de leur mise en relation avec les acteurs locaux de l'entrepreneuriat et ainsi leur donner accès à l'ensemble des services et financements adaptés à leurs projets.

L'offre "Bus de l'Entrepreneuriat Pour Tous" (Bus EPT) répond à ces objectifs. Le cahier des charges est garant de l'homogénéité nationale du dispositif. Il a vocation à présenter le cadre d'actions et les conditions de déploiement de l'offre de service Bus EPT.

L'offre de service Bus EPT permet un accompagnement de proximité collaboratif, itinérant, principalement au service des habitants des quartiers, qu'ils soient entrepreneurs en devenir ou entrepreneurs en activité.

Elle vise à faciliter l'identification des talents dans les QPV afin de les assister dans l'expression du besoin et la formalisation de leur projet entrepreneurial. Cette première étape de préparation et de qualification est suivie de l'orientation vers des structures partenaires adaptées (acteurs locaux de l'écosystème de l'entrepreneuriat en accompagnement et en financement).

Pour renforcer la capacité d'action de la communauté Entrepreneuriat Pour Tous, Bpifrance a développé un programme spécifique « les Volontaires de l'entrepreneuriat » qui permet l'accueil de services civiques, alternants ou stagiaires et qui a pour ambition d'appuyer les chefs de projet dans leur mission de sourcing au cœur des quartiers. Outre la sensibilisation des jeunes aux enjeux du développement économique et de l'entrepreneuriat dans les QPV, ils contribuent à tisser du lien social et à animer la vie des territoires prioritaires.

AINSI, BPIFRANCE SOUHAITE ACCELERER LA DYNAMIQUE ENTREPRENEURIALE DES QUARTIERS VIA LA MISE EN PLACE DU DISPOSITIF « BUS DE L'ENTREPRENEURIAT POUR TOUS » & D'AUTRE PART DU DISPOSITIF « VOLONTAIRES DE L'ENTREPRENEURIAT ». DANS CE CADRE, LE PRESENT APPEL A MANIFESTATION D'INTERET VISE NOTAMMENT A APPORTER UN SOUTIEN FINANCIER PLURIANNUEL, POUR LA PERIODE 2023-2025, POUR CES DEUX DISPOSITIFS.

GLOSSAIRE

« **Le (s) Bus EPT** » ou « **Les Bus Entrepreneuriat Pour Tous** » : désigne le programme d'actions développé par Bpifrance. Les Bus EPT sont des véhicules aménagés en bureaux mobiles, animés par un(e) chef(fe) de Bus EPT et des partenaires permettant aux bénéficiaires d'avoir accès à un premier niveau d'information sur la création d'entreprise et le développement d'activité et à une orientation vers les partenaires adaptés à leur projet.

« **Un(e) chef(fe) de Bus EPT** » : désigne une ressource humaine de l'opérateur du dispositif Bus EPT, dédiée à temps complet à la structuration et à l'animation de ce dispositif.

« **Entrepreneuriat Pour Tous (EPT)** » : désigne le programme lancé en 2019 par Bpifrance. En partenariat avec les experts de l'accompagnement et tous les partenaires des territoires, le programme vise à (1) faciliter l'accès à l'offre d'accompagnement, (2) animer les communautés entrepreneuriales, (3) accélérer les entreprises.

« **Entrepreneurs en devenir** » : désigne les personnes inscrites dans la démarche de création d'un projet d'entreprise et ayant entamé des démarches pour le concrétiser.

« **Entrepreneurs en activité** » : désigne les entrepreneurs ayant déjà créé leur entreprise, et étant en besoin d'accompagnement et/ou ayant créé leur entreprise sans un projet structuré.

« **Intentionnistes** » : désigne les personnes ayant une sensibilité pour l'entrepreneuriat ou souhaitant créer une entreprise mais sans avoir initié de démarche.

« **Porteur de projet** » : personne physique souhaitant créer ou développer son activité entrepreneuriale. Le porteur de projet peut avoir une idée avancée de son projet (business plan, étude de marché) sans avoir fait la démarche administrative de créer son entreprise.

« **Posture entrepreneuriale** » : qualités et habiletés des entrepreneurs qui relèvent de sa façon d'être et d'agir. Elle est réputée comme décisive pour sa réussite et recouvre autant son état d'esprit que ses qualités relationnelles, émotionnelles, ses capacités à prendre des décisions et à concrétiser ses idées en actions, etc.

« **Programme « les Volontaires de l'entrepreneuriat** » porté par Bpifrance doit permettre l'accueil de volontaires (en service civique, alternance ou stage) afin de :

- Donner l'opportunité à ceux qui sont tentés par un projet d'accéder à toutes les informations et à un accompagnement adapté, afin de créer les conditions de développement et de pérennisation des activités et des emplois dans les quartiers
- Favoriser le lien social et intergénérationnel en allant à la rencontre des habitants des quartiers
- Renforcer les actions de proximité dans les quartiers via l'animation d'activités ou le développement d'événements conviviaux visant à promouvoir l'entrepreneuriat dans les quartiers

« **Quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)** » : désigne les quartiers prioritaires de la politique de la ville, à savoir des territoires d'intervention du ministère de la Ville, définis par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014.

« **Quartier de veille active (QVA)** » : désigne des territoires qui ne sont pas retenus dans la géographie prioritaire définie par voie législative, mais sur lesquels les acteurs locaux s'accordent à considérer qu'il est nécessaire de maintenir une attention particulière (art. 13 de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine).

« **Réseau d'accompagnement** » : réseau de sensibilisation, d'accompagnement et de financement des porteurs de projets à l'entrepreneuriat, notamment à la création, au développement, à la reprise et la transmission d'entreprise. Les principaux réseaux d'accompagnement sont Initiative France, France Active, Réseau Entreprendre, BGE, ADIE et Positive Planet.

« **Zone blanche** » : désigne un territoire identifié comme faisant l'objet d'une présence nulle ou insuffisante en matière d'offre dédiée à la création et au développement des entreprises.

I. OBJET DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET (AMI)

Le principe d'un AMI a été retenu afin d'identifier, sélectionner et soutenir des organismes, associations ou collectivités territoriales qui souhaitent assurer le portage du **dispositif** « Bus de l'entrepreneuriat pour Tous ».

Les projets à soumettre doivent viser le déploiement du dispositif sur des territoires QPV en proposant un plan de déploiement du fonctionnement du Bus accompagné d'un plan d'actions permettant de détecter, préparer et orienter les entrepreneurs en devenir et en activité issus ou implantés dans des quartiers prioritaires.

II. PRINCIPES DIRECTEURS REGISSANT LA SELECTION

Les projets présentés dans le cadre de l'AMI devront respecter quatre grands principes :

- Proposer un plan d'actions qui repose sur la proximité, des interventions hors-les-murs, la récurrence d'action, une couverture territoriale identifiée et ciblant explicitement les QPV/QVA ;
- Être en adéquation avec les politiques de développement économique des collectivités territoriales concernées ;
- S'inscrire dans un écosystème local et une démarche partenariale favorisant la détection et l'orientation des entrepreneurs ;
- Proposer un modèle économique qui garantit le développement et la pérennisation d'une offre de services viable à 3 ans.

III. PRESENTATION DE LA SOLUTION « BUS DE L'ENTREPRENEURIAT POUR TOUS »

1. OBJECTIFS

Le « Bus de l'Entrepreneuriat Pour Tous » est une solution collaborative, itinérante qui s'adresse prioritairement aux Quartiers Politiques de la Ville (QPV) et Quartiers de Veille Active (QVA) et propose une offre de services d'accompagnement à l'entrepreneuriat.

Ce dispositif poursuit les objectifs suivants :

- ✦ **« Aller à la rencontre » des habitants des QPV et QVA**
 - Augmenter la détection et l'orientation des intentionnistes et des entrepreneurs en devenir des QPV afin de les inscrire dans des trajectoires d'accompagnement
 - Diffuser une culture entrepreneuriale dans les QPV/QVA,
 - Offrir aux habitants des QPV une offre globale de services attractive à proximité de leur lieu de vie
- ✦ **Soutenir le rayonnement et le développement des acteurs de l'entrepreneuriat**
 - Favoriser la collaboration des acteurs de l'entrepreneuriat pour accompagner le développement de l'entrepreneuriat dans les quartiers QPV
 - Aider les structures d'accompagnement à gagner en visibilité et à élargir le public auquel leurs offres s'adressent dans les quartiers QPV
- ✦ **Mesurer l'impact d'un dispositif qui s'inscrit dans une logique « d'aller vers »**
 - Tester le potentiel entrepreneurial d'un territoire dans un objectif d'implantation à court et moyen termes d'un dispositif EPT, notamment identifier et objectiver les zones « blanches ».

2. CIBLES

Le dispositif s'adresse plus particulièrement au(x) :

- ✦ Intentionnistes afin d'initier un premier contact basé sur l'écoute et la proximité
- ✦ Entrepreneurs en devenir
- ✦ Entrepreneurs en activité qui souhaitent :
 - Recourir à une offre de service de proximité ou être orientés vers des structures adaptées à leurs projets de développement
 - Anticiper, surmonter leurs difficultés pour assurer la pérennité de leur activité.
- ✦ Le grand public
 - L'action du bus contribue à diffuser la culture entrepreneuriale et à inscrire Bpifrance et ses partenaires dans le paysage des QPV/QVA(70 %) sans pour autant limiter l'action du bus à ces seuls territoires.

3. OFFRE DE SERVICES

L'offre de services repose sur 5 missions prioritaires :

a. La promotion des solutions locales

- Promouvoir l'offre d'accompagnement et de financement déployée par les acteurs locaux de l'écosystème de l'entrepreneuriat notamment en les associant aux tournées du Bus

b. La détection des intentionnistes, des entrepreneurs en devenir et en activité

- Détecter les intentionnistes et les entrepreneurs en devenir afin de les inscrire dans des parcours d'accompagnement
- Identifier des entrepreneurs en activité qui ne bénéficient pas d'un accompagnement depuis la création de leur activité

c. L'accueil, l'orientation et l'appui à la recherche de financement des publics accueillis

- Appuyer les intentionnistes et les entrepreneurs en devenir dans la formalisation du projet et déterminer quels sont leurs besoins d'accompagnement
- Qualifier la démarche entrepreneuriale (degré de maturité du projet, niveau de connaissance du porteur dans le domaine de l'entrepreneuriat, réalisations attendues à court et moyen terme...)
- Orienter des projets vers des structures partenaires adaptées selon les critères définis par le(a) chef(fe) de Bus EPT
- Orienter les entrepreneurs en activité exprimant un besoin de conseil, d'accompagnement ou de financement
- Instruire des demandes de financement via les partenaires réseaux d'accompagnement et du financement

d. Le suivi et l'accompagnement des entrepreneurs en devenir et des entrepreneurs en activité

- Organiser un suivi individuel des entrepreneurs en devenir et des entrepreneurs en activité lors des tournées récurrentes du bus
- Organiser des ateliers collectifs et d'animations
- Suivre les projets accompagnés par les partenaires

e. Le reporting

- Réaliser le suivi des actions et rendre compte régulièrement de l'impact du dispositif via l'outil de reporting commun Bus EPT et produire un bilan global des actions et des résultats via les indicateurs communs du dispositif Bus EPT.

4. LE VEHICULE : FONCTIONNALITES, AMENAGEMENTS, EQUIPEMENTS

Le bus de l'Entrepreneuriat Pour Tous est un véhicule de 3,5 T qui peut être conduit avec un permis B, est équipé de 3 places à l'avant de la cabine avant afin d'accueillir 2 partenaires qui accompagnent le(a) chef(fe) de Bus EPT lors des tournées.

Ce véhicule utilitaire léger peut stationner aisément au sein de zones urbaines denses à forte fréquentation (à proximité des marchés, des gares RER...).

Le bus est équipé de batteries qui permettent un fonctionnement sur une journée en autonomie complète (chauffage, ventilation, électricité). Par ailleurs, il est adapté à l'accueil de personnes à mobilité réduite.



Le Bus de l'Entrepreneuriat Pour Tous est un véhicule de type « bureau mobile » aménagé en deux espaces : un espace accueil et un espace bureau.

- L'espace accueil permet de recevoir 2 à 3 personnes de manière conviviale afin de susciter les échanges, faciliter la prise de contact avec l'équipe du bus et les partenaires.
- L'espace bureau a vocation à recevoir des entrepreneurs en devenir et en activité qui souhaitent échanger en toute confidentialité sur leurs projets.
- Par ailleurs, le véhicule est équipé d'un store banne afin de créer un espace extérieur et d'accueillir un plus grand nombre de personnes (installation de manges-debout, tables, chaises)

Le véhicule est équipé d'un routeur 4G, qui favorisent les interconnexions entre les publics ciblés, les parties-prenantes du dispositif (réseaux de l'accompagnement, financeurs, structures publiques et privées, structure chef de file du dispositif, Bpifrance) et les partenaires (écosystème local de l'entrepreneuriat et du développement économique, acteurs socio-économiques des quartiers...).

- Le véhicule dispose d'une solution de géolocalisation qui permet de :
 - Connaître la localisation en temps réel du véhicule et de prendre connaissance des partenaires présents lors de la tournée et les événements associés via le site internet
 - De capitaliser des datas afin d'évaluer l'activité du véhicule (durée des stationnements, nombre de points d'arrêts, plages horaires...), cartographier les données et ainsi d'éclairer les analyses au regard des caractéristiques socio-économiques des points d'arrêts (densité des populations des QPV, environnement socio-économique...)

5. MISE ŒUVRE OPERATIONNELLE DU DISPOSITIF

Le déploiement du dispositif nécessite :

- Un ciblage de l'action sur les habitants des quartiers prioritaires et sur les entrepreneurs ayant un projet au sein de ces quartiers
- Une dimension partenariale : la mobilisation a minima de deux partenaires de l'entrepreneuriat (accompagnement et financement)
- **Le recrutement ou la nomination d'une personne référente** du dispositif : le(a) chef(fe) de Bus EPT. Il sera l'interlocuteur privilégié des habitants des quartiers et se consacrera à **100% aux actions de tournée, événementiels, détection et orientation au sein des quartiers**. Cf. *annexe 2 Fiche de poste Bus Entrepreneuriat Pour Tous*.
- Une structure partenaire responsable de la mise en œuvre du dispositif, association ou collectivité territoriale, qui assure le portage et le pilotage opérationnel du dispositif Bus Entrepreneuriat Pour Tous sur le(s) territoire(s). La structure partenaire responsable du dispositif est garante de sa mise en œuvre opérationnelle et de sa déclinaison locale dans le respect des orientations stratégiques.

Les structures partenaires lors de la réponse à cet AMI démontrent leur capacité à mobiliser en interne un poste en Équivalent Temps Plein ou présentent un modèle détaillant l'embauche d'un ETP dédié.

- Une présence et un maillage dans les **quartiers** grâce à la mise en place de Tournées (programmation, organisation et suivi) avec l'ensemble des acteurs socio-économiques du quartier (associations de résidents, maisons de quartier, structures œuvrant autour de l'insertion professionnelle, des partenaires de la création d'entreprise jusqu'aux associations culturelles et sportives).
Pré-requis : il est attendu une circulation du bus d'a minima 100 jours dans l'année : le candidat présentera un programme d'actions et un calendrier qui permettent de mettre en place les conditions d'une montée en charge du dispositif sur une année et d'atteindre les 100 jours d'activité. Une journée pouvant comporter plusieurs arrêts

Une attention particulière sera accordée aux projets qui proposent des rythmes/ horaires plus « atypiques » quand cela est possible (ouverture le samedi, heures du marché, de la sortie des classes, etc.).

- Une **communication ciblée** visant à valoriser le dispositif Bus EPT dans les quartiers concernés.

Une attention particulière sera accordée aux structures prévoyant l'intervention des Volontaires de l'Entrepreneuriat (volontaires en service civique) comme soutien au Chef de projet Bus EPT afin de l'appuyer dans sa mission de prospection et de mobilisation des publics cibles et démultiplier l'impact du dispositif Bus EPT.

Les modalités de portage, de déploiement et de soutien financier du programme « [Volontaires de l'Entrepreneuriat](#) » sont détaillées dans le cahier des charges dédié. [Télécharger](#)

Les impacts recherchés :

Les impacts quantitatifs et qualitatifs recherchés par ce dispositif portent sur différents volets :

Une augmentation de la détection de projets dans les QPV et QVA

- ✦ Une augmentation du taux de transformation des projets en création d'activités
- ✦ Une amélioration du taux de survie des entreprises en raison de la hausse des accompagnements et des financements
- ✦ Une augmentation des financements des projets de création et de développement
- ✦ Une coopération accrue des acteurs de l'écosystème de l'entrepreneuriat (accompagnement, financement, formation...)
- ✦ La diffusion d'une culture de l'entrepreneuriat auprès de décideurs, de prescripteurs issus des QPV/QVA
- ✦ Le recueil de données d'activité fiables permettant d'analyser la cohérence du déploiement de l'offre Bpifrance adaptée aux caractéristiques et besoins des QPV/QVA.

Apports de Bpifrance

- ➔ **Mise à disposition d'un bus équipé « Le bus de l'Entrepreneuriat Pour Tous » (cf. partie III. 4- le véhicule : fonctionnalités, aménagements, équipements)**

Véhicule de 3,5 T, de type « bureau mobile » qui peut être conduit avec un permis B, est équipé **Les candidats disposant d'un Bus qu'ils souhaitent mettre au service du dispositif devront préciser les caractéristiques du Bus dans le dossier de candidature. Les modalités de subvention sont précisées au point VI. PERIODE, FINANCEMENT ET DEPENSES ELIGIBLES DE CET AMI**

- ➔ **Promotion et communication nationale**

- Bpifrance assure la promotion et la représentation du réseau au niveau national auprès des financeurs, des institutionnels et partenaires potentiels
- Bpifrance définit une politique de communication nationale
 - Définition du « branding » du bus : logo Bpifrance, modalités de diffusion des logos des partenaires et financeurs sur le bus
 - Elaboration d'outils de communication : plaquettes, flyers, affiches...
 - Définition d'une politique de communication digitale

- ➔ **Formation et professionnalisation des équipes parties-prenantes du dispositif**

- Bpifrance accompagne la montée en compétences des chefs de projets Bus EPT et des équipes mobilisées par ces derniers pour réaliser les tournées du bus.

IV. ATTENDUS

LES CANDIDATS A L'AMI DECRIRONT PRECISEMENT :

- La couverture des territoires QPV avec le Bus EPT :
 - Définir et justifier le territoire d'intervention
 - Présenter les caractéristiques du territoire proposé
 - Périmètre
 - Nombre de QPV/QVA
 - Population QPV
 - Caractéristiques socio-économiques du territoire
 - Diagnostic : chiffres et données clés, enjeux
- L'offre de services qu'apportera le Bus EPT, l'équipe mobilisée pour réaliser la mission, les moyens mis en œuvre ou à mettre en œuvre.
- Le profil du chef de projet (compétences et expériences) ainsi que ses missions
- Les modalités de fonctionnement du Bus :
 - Nombre de tournées par semaine
 - Récurrence des passages sur une période (annuelle, mensuelle...)
 - Durée des passages
 - Créneaux horaires d'accueil du public
 - Nombre d'étapes et lieux d'arrêts du bus
 - Typologies d'actions
- **L'articulation avec les réseaux d'accompagnement** présents sur les territoires et l'écosystème élargi (acteurs locaux de l'emploi, de l'insertion, de la formation et professionnels concernés (acteurs du service public de l'emploi, représentants de la politique de la ville, bailleurs, etc.), les réseaux associatifs locaux etc.) devront être explicités.

Les candidats devront préciser quels seront les partenaires associés au déploiement du bus (prescripteurs, ambassadeurs, relais d'informations etc.) et les partenaires participant aux tournées du bus.

- **L'ambition et l'impact envisagés :**
 - Volume d'entrepreneurs en devenir et en activité détectés
 - Volume d'entrepreneurs orientés vers les réseaux d'accompagnement etc.,
 - Nombre de projets accompagnés
 - Nombre d'entreprises créées/soutenues
 - Indicateurs à titre indicatif sur la mobilisation des partenaires
 - Nombre et type de partenaires mobilisés dans les tournées et dans l'accompagnement
 - Nombre de tournées/événements/points d'arrêts organisés
 - Nombre de tournées/événements/points d'arrêts organisés auxquels ont participé des partenaires
 - Nombre de nouveaux partenaires
- **La maquette budgétaire** et la capacité à **mobiliser les cofinancements** permettant de boucler le budget de l'action

IMPACT DU DISPOSITIF

- Les candidats à l'appel à projets devront présenter leurs projections annuelles d'impact, démontrer une montée en charge, et préciser le nombre total et le nombre de nouvelles prises en charge chaque année.

Le candidat devra rendre compte régulièrement de l'impact du dispositif via l'outil de reporting commun Bus EPT et produire un bilan global des actions et des résultats via les indicateurs communs du dispositif Bus EPT.

Le candidat proposera les critères plus qualitatifs du projet (exemples : satisfaction des entrepreneurs en devenir et en activité, impact sur l'écosystème d'acteurs et le tissu économique local ex. satisfaction sur les projets etc.).

CRITERES D'ELIGIBILITE

a. Territoire éligible

L'ambition de Bpifrance est d'assurer une couverture équilibrée du territoire national dans le déploiement des Bus EPT.

Les candidats devront donc démontrer et détailler :

- Le périmètre territorial (région, département, métropole, agglomération, commune)
- L'ancrage et le soutien local dans les territoires cibles
- Leurs inscriptions dans l'écosystème local : lien avec les acteurs de l'écosystème entrepreneurial, acteurs locaux de l'emploi, de l'insertion, de la formation et professionnels concernés (acteurs du service public de l'emploi, représentants de la politique de la ville, bailleurs, etc.), les réseaux associatifs locaux etc.
- La démonstration d'une action en complémentarité avec l'écosystème local
- Le plan de déploiement afin de mailler le ou les territoires (cf. partie IV Attendus)
- La capacité financière et opérationnelle à se déployer sur ces territoires cibles à court, moyen et long terme

b. Candidats éligibles

Les structures éligibles à cet AMI sont des personnes morales existantes :

- Les collectivités territoriales et leurs groupements ;
- Les établissements publics et associations loi 1901 ;

Les structures candidates au présent AMI doivent justifier d'au moins 2 ans d'activité. Cette activité sera valorisée dans les rapports d'activité attendus dans les pièces administratives du dossier.

Quelle que soit la structure retenue pour porter le dispositif, celle-ci devra :

- Etre reconnue comme « un chef de file » légitime par les partenaires de l'écosystème de l'entrepreneuriat, avoir la capacité de mobiliser des financeurs, des acteurs de la sphère économique ainsi que des prescripteurs et relais locaux qui participent aux dynamiques locales et économiques des quartiers.
- Avoir la capacité de mobiliser des expertises en sourcing et de mettre en place les conditions et les moyens pour développer une montée en compétences : compétences du chef de projet Bus EPT, des partenaires...

- S'inscrire en complémentarité avec la stratégie régionale et locale de développement économique, les stratégies menées par les EPCI dans le domaine de la politique de la ville et les dispositifs déployés par les structures intervenant dans le champ de l'entrepreneuriat
- Mobiliser des cofinancements publics et/ou privés afin de maximiser l'impact et l'effet de levier du financement Bpifrance et, en particulier, des financements de collectivités territoriales (intercommunalités, départements...) sur une période de 3 ans afin de pérenniser le dispositif

c. Nature des projets éligibles

- ➔ **Chaque projet devra présenter le programme d'actions relatif à la mise en œuvre du dispositif Bus EPT** sur les territoires QPV identifiés. (Cf. *Dossier de candidature Template fourni via Démarches-simplifiées*)
- ➔ **Pour les projets associant le programme « Volontaires de l'Entrepreneuriat »** visant à renforcer l'action des Chefs de projet Bus EPT dans la mission de détection et d'animation, il est attendu une présentation du projet en articulation avec le dispositif Bus EPT. (Éléments à [télécharger ici](#))

V. PERIODE, FINANCEMENT ET DEPENSES ELIGIBLES DE CET AMI

a. Période et délais de mise en œuvre

La mise en œuvre du projet couvre la période 2023 – 2025/2026 inclus, période concernée par le soutien financier de Bpifrance. La période de mise en œuvre du projet devra être précisée dans la réponse des candidats et devra obligatoirement démarrer avant le dernier trimestre 2023 (période de mise à disposition du bus équipé Bus EPT selon les estimations constructeurs-aménageurs).

b. Financement

● Soutien financier volet Investissement

Deux situations

- Acquisition du véhicule par le candidat en achat :
 - ➔ Subventionnement à 100% de l'investissement par Bpifrance
- Mise à disposition d'un véhicule par le candidat
 - ➔ Subventionnement à 100% des charges liées au branding du véhicule (flocage), géolocalisation

● Soutien financier volet Fonctionnement

- La subvention des frais de fonctionnement⁴ couvre les 3 postes de dépenses suivants :
 - les charges de personnel du chef de projet Bus EPT,
 - les charges directement liées à l'action :
 - Communication,
 - Entretien du véhicule, rechargement électrique, carburant, assurance
 - Équipement du bus : Chaises, table, équipements et abonnement wifi etc.
 - Frais de déplacement du chef de projet Bus EPT (formation Bpifrance, séminaire Bpifrance, temps de rassemblement Bpifrance)
 - Les dépenses indirectes de fonctionnement de la structure (max. 15 %).

Le dispositif Bus EPT est financé par Bpifrance et, selon les territoires, par d'autres partenaires tels que les Conseils régionaux, Conseils départementaux, les EPCI et autres collectivités territoriales, acteurs de l'emploi, autres services déconcentrés de l'Etat le Fonds social européen etc.

Le montant du soutien financier de Bpifrance ne pourra pas dépasser 50% des dépenses éligibles, sans excéder le montant total des collectivités locales (communes, intercommunalités, départements, régions).

Bpifrance se réserve la possibilité de moduler le taux de subvention en fonction de la pertinence du projet et si les besoins territoriaux le justifient.

Il est rappelé que les candidats doivent s'assurer de leur capacité à mobiliser l'ensemble des cofinancements auprès des financeurs concernés et dans le respect des critères définis. Les porteurs de projet seront jugés sur leur capacité à mobiliser d'autres financements.

⁴ Frais de fonctionnement du dispositif dans le cadre de l'acquisition et d'une mise à disposition

- **Apports Bpifrance**

Bpifrance a créé un parcours de professionnalisation obligatoire, ainsi que la mise à disposition d'outils commun (de communication, d'animation, extranet réservé au dispositif) à l'ensemble des chefs de projet Bus EPT.

En industrie

- ➔ La professionnalisation des chefs de projet Bus EPT : cycle de formation et animation du co-développement entre les chefs de projet. **La participation au cycle de formation est obligatoire.** Les frais afférents à cette participation (frais de déplacement et de mission) doivent être intégrés à la maquette budgétaire prévisionnelle annexée au dossier de candidature. Bpifrance ne prendra en charge aucun frais supplémentaire qui aurait été omis dans le budget prévisionnel.
- ➔ Mise à disposition d'outils digitaux
 - ✦ Extranet : Outil de reporting
 - ✦ [Site internet grand public](#)

Promotion - Communication

- ➔ Bpifrance assure la promotion et la représentation du dispositif Bus EPT au niveau national et régional auprès des financeurs, des institutionnels, des partenaires potentiels et du Grand public. (Tournée, intégration écosystème entrepreneurial et Bpifrance etc.)

Animation

- ➔ Animation de communautés
- ➔ Organisation de temps et d'espaces d'animation, d'échange de bonnes pratiques et de suivi du dispositif, aux niveaux : national, régional et infrarégional.

VI. SELECTION DES PROJETS

a. Dossier de candidature

Le dossier de candidature est composé :

- ✦ du dossier de candidature dûment complété et détaillé
- ✦ de la maquette budgétaire
- ✦ des pièces administratives obligatoires (Cf. 21)

Les projets ne respectant pas ces critères seront écartés du processus de sélection.

b. Critères de sélection

Dans son analyse des projets proposés au titre du présent AMI, Bpifrance portera une attention particulière aux critères suivants :

- **La qualité et la capacité technique et opérationnelle** de la structure partenaire à mener à bien le dispositif.
- **La Pertinence des territoires d'intervention** et analyse présentant les ressources et faiblesses du territoire (données objectives, qualifiées et quantifiées).
- **La qualité du projet et la pertinence du programme d'actions**
 - La clarté du projet (objectifs, phasage, résultats attendus...)
 - La robustesse du projet sur le plan technique : adéquation de la taille du projet avec le potentiel du territoire,
 - Le caractère opérationnel des actions proposées : description de la méthodologie d'intervention et des actions conduites,
 - Un calendrier de mise en œuvre des actions proposées, cohérent au regard des objectifs.
 - L'articulation et la complémentarité du projet avec les acteurs et dispositifs en place
- **Le suivi-évaluation du projet**
 - Une projection d'impacts réalistes et pertinentes avec la démonstration d'une montée en charge
 - L'apport d'éléments de justification permettant d'évaluer le potentiel entrepreneurial du territoire et la démarche permettant d'atteindre les objectifs visés.
- **La complémentarité avec la stratégie régionale et locale** de développement économique et les dispositifs économiques existants sur le territoire
- **La part des cofinancements publics et/ou privés** permettant de maximiser l'impact et l'effet de levier du cofinancement de Bpifrance ; le plan de financement devra obligatoirement comporter le financement d'au moins une collectivité locale. Une attention particulière sera portée à la capacité de la structure porteuse à présenter des ressources financières stables permettant d'assurer la pérennité du dispositif.

Une attention particulière sera portée aux projets présentant un soutien (courrier, mail) par une/des collectivités (ambition, stratégie, programme d'actions et démarche, partenaires associés

Les candidatures seront instruites par les services de Bpifrance.

Les dossiers éligibles seront présentés au comité d'engagement de Bpifrance.

L'instruction par Bpifrance permet de vérifier l'éligibilité et l'adéquation du programme d'actions avec le cadre de référence du dispositif Bus Entrepreneuriat Pour Tous.

Bpifrance se réserve le droit :

- d'accepter un dossier sans condition ;
- d'accepter un dossier sous réserve de modifications ;
- de refuser un dossier.

Les projets retenus feront l'objet d'une convention entre Bpifrance et le candidat retenu pour une durée de trois ans maximum.

Cette convention précisera les engagements, notamment : le plan d'action proposé par le candidat, les modalités de versement de la subvention, de suivi et de reporting de l'action via les outils de Bpifrance, le contrôle de l'utilisation de la subvention, la charte graphique et les aspects de communication et de valorisation du dispositif Bus Entrepreneuriat Pour Tous.

c. Processus et calendrier de sélection

Lancement de l'AMI : 17 avril 2023

Date limite de remise des candidatures : 26 mai 2023

Les dossiers de candidature et pièces feront l'objet d'un dépôt sur le site https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/ami_bus_ept

Important : avant tout acte de candidature, il convient de prendre l'attache préalable des Responsables Création & Entrepreneuriat de Bpifrance cf. annexe 1

VII. CONTACTS

Les porteurs de projets candidats à l'appel à projet peuvent communiquer avec l'équipe d'instruction des dossiers et/ou le Responsable Création Régional pour toute question et/ou précision concernant le processus d'instruction, aux adresses mails suivantes :

- ✦ Radede Kerboudj, Responsable Adjointe du programme Entrepreneuriat & territoires, Bpifrance - radeda.kerboudj@bpifrance.fr
- ✦ Killien Brun, Chef de projet du programme Bus Entrepreneuriat Pour Tous, Bpifrance – killien.brun@ext.bpifrance.fr
- ✦ Liste des RCE par région cf. Annexe 1

VIII. PIÈCES EXIGIBLES AU MOMENT DU DEPOT

Pour les associations Pièces à fournir	
Éléments généraux	
1.	Statuts de la structure actualisés, datés et signés
2.	Récépissé de déclaration de création en préfecture, copie de la publication au JO ou extrait Kbis de moins de 3 mois
3.	Dernier rapport moral et financier ou dernier rapport d'activité
4.	Les PV d'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration de l'année N-1 (format ZIP)
5.	Documents d'identité du représentant légal du demandeur : CNI, passeport ou titre de séjour en cours de validité
6.	Composition du bureau
7.	Questionnaire relatif aux activités en lien avec des pays sanctionnés, complété, daté et signé (voir pièce à télécharger sur le site démarches simplifiées - questionnaire pays sanctionnés)
Éléments financiers	
8.	Budget prévisionnel de la structure et plan de financement
9.	Comptes au 31.12.2021 détaillés de la structure + rapports du commissaire aux comptes (format ZIP)
10.	Comptes au 31.12.2022 détaillés de la structure + rapports du commissaire aux comptes (format ZIP) ou, si pas encore disponibles , fournir un atterrissage budgétaire/comptes provisoires au 31.12.2022
Éléments liés au projet	
11.	Dossier de candidature complété en format Word (template à télécharger sur le site démarches simplifiées)
12.	Budget prévisionnel au format Excel (template à télécharger sur le site démarches simplifiées)
13.	Pièces présentant un avis sur le projet émanant de la ou des collectivités locales ou faisant état de leur engagement
Pour les établissements publics Pièces à fournir	
Éléments généraux	
1.	Documents d'identité du représentant légal du demandeur : CNI, passeport ou titre de séjour en cours de validité
2.	Questionnaire relatif aux activités en lien avec des pays sanctionnés, daté et signé (voir pièce à télécharger sur le site démarches simplifiées - questionnaire pays sanctionnés)
Éléments liés au projet	
3.	Dossier de candidature complété en format Word (template à télécharger sur le site démarches simplifiées)
4.	Budget prévisionnel au format Excel (template à télécharger sur le site démarches simplifiées)

Annexe 1 – Coordonnées des Responsables Création Régionaux (RCE)

REGION	Prénom NOM	E-mail
AUVERGNE-RHONE-ALPES	Emmanuelle PAHAUT PHILIPPOT	emmanuelle.pahaut@bpifrance.fr
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	Pierre-Alain TRUAN	pa.truan@bpifrance.fr
BRETAGNE	Vincent LE BRECH	vincent.lebrech@bpifrance.fr
CENTRE-VAL DE LOIRE	Morgane LE TOULLEC BAUDOT	morgane.letoullecbaudot@bpifrance.fr
GRAND EST	Philippe FLEURENTIN	philippe.fleurentin@bpifrance.fr
HAUTS-DE-FRANCE	Hervé DUCROCQ	herve.ducrocq@bpifrance.fr
ILE DE FRANCE	Eric ZGLINICKI Gildas BREHIER	eric.zglinicki@bpifrance.fr gildas.brehier@bpifrance.fr
NORMANDIE	Laurence CUENIN	laurence.cuenin@bpifrance.fr
NOUVELLE-AQUITAINE	Guillaume PROVOST	guillaume.provost@bpifrance.fr
OCCITANIE	Florence PRESTAT	florence.prestat@bpifrance.fr
PAYS DE LA LOIRE	Olivier PICHON	olivier.pichon@bpifrance.fr
PROVENCE ALPES COTE D'AZUR	Christophe ROUX	christophe.roux@bpifrance.fr

Annexe 2 - Fiche de poste

Chef(fe) de projet Bus de l'Entrepreneuriat Pour Tous

Description

Le Bus de l'Entrepreneuriat Pour Tous est un dispositif consistant en une offre d'émergence de proximité principalement au service des habitants des QPV/QVA, qu'ils soient porteurs de projets, créateurs ou entrepreneurs. Il vise à faciliter l'identification des talents dans les quartiers de la Politique de la Ville afin de les assister dans la préparation et la sécurisation de leur projet entrepreneurial ou favoriser une orientation positive vers les ressources locales disponibles. Dans sa mission de proximité, le Bus de l'Entrepreneuriat Pour Tous est un acteur clef du maillage et de l'animation des écosystèmes locaux de l'entrepreneuriat et de la Politique de la ville.

Ce dispositif est porté par une structure partenaire de Bpifrance ; cette structure anime et pilote le dispositif, affecte un(e) chef(fe) de projet à plein temps à sa mise en œuvre opérationnelle.

La présente fiche de poste décrit les missions et activités du chef de projet.

Missions et activités

Sous la direction de son responsable hiérarchique et selon les orientations stratégiques du dispositif définies à l'échelon national, le(a) chef(fe) de projet pilote et anime le dispositif à l'échelon territorial.

Les objectifs explicites du poste :

1. Organiser la gestion opérationnelle du projet (50% du poste)
 - Définir à l'échelon territorial la stratégie d'intervention du bus EPT
 - Assurer la visibilité de l'offre du bus EPT
 - Animer et piloter le dispositif
- Assurer le maintien en condition opérationnelle du bus (logistique, entretien nettoyage...)
2. Animer l'équipe du bus et participer aux actions de sourcing, d'orientation et de suivi (50% du poste)

Les missions du chef de projet s'articulent autour des activités suivantes :

1. **Organisation de la gestion opérationnelle du projet**
 - Programmer les tournées du bus en coordination avec les partenaires et collectivités locales
 - Définir les points d'arrêts (lieux, durée de passage, récurrence des tournées.), gérer les autorisations de stationnement avec les collectivités, constituer l'équipe du bus (mobiliser les personnels des réseaux de l'entrepreneuriat, les partenaires), programmer les événements associés (témoignages d'entrepreneurs, organisation de petits déjeuners...)
 -
 - Organiser la communication et sensibiliser les acteurs locaux au dispositif
 - Décliner localement les outils de communication Bpifrance, définir en lien avec les partenaires les supports de communication (sites internet des mairies...)
 - Communiquer auprès des acteurs de l'écosystème local (élus, associations de quartiers...)
 -
 - Diagnostiquer les besoins, orienter et suivre les entrepreneurs
 - Diagnostiquer les besoins des entrepreneurs et les orienter vers les bons professionnels.
 - Relancer les entrepreneurs rencontrés pour les inciter à entrer dans un parcours d'accompagnement Suivre les entrepreneurs inscrit dans un parcours d'accompagnement

- Piloter et promouvoir le dispositif
 - Contribuer aux actions de reporting, de mesure de l'impact et d'amélioration de la performance
 - Participer aux instances de pilotage à l'échelon territorial et national
 - Participer à toutes les actions initiées à l'échelon national pour animer la communauté des chefs de projet Bus EPT
 - Promouvoir auprès des réseaux et partenaires l'offre Bpifrance développée pour structurer et professionnaliser le dispositif (offre de formation...)
 - Enrichir les outils développés par Bpifrance (extranet...) : partage de data, de retour d'expériences
- Gérer les conditions d'exploitation du bus
 - Organiser les interventions liées à l'entretien, au nettoyage, au fonctionnement (énergie...)

2. Animation de l'équipe du bus et participation aux actions de sourcing, d'orientation et de suivi

- Prospecter :
 - Organiser les actions de sourcing de terrain dans le cadre des tournées du bus.
- Préparer :
 - Qualifier les profils des porteurs de projets via la solution CRM, les besoins de l'accompagné, et d'autre part, aider à la formalisation du projet afin d'assurer une orientation qualifiée.
- Orienter :
 - Mettre en relation avec les ressources locales d'accompagnement
- Suivre
 - Suivre les porteurs de projets qui souhaitent que l'équipe du bus devienne leur référent en matière de suivi

Qualités requises :

- Connaissance des écosystèmes des territoires et de la politique de la ville
- Conduite de projets transversaux et animation d'équipe
- Intelligence relationnelle et fibre commerciale fortement appréciée
- Aisance relationnelle, capacité de dialogue avec des partenaires, des prestataires
- Capacités d'impulsion et d'animation
- Rigueur dans l'organisation de l'activité et du reporting
- Connaissance dans le domaine de l'entrepreneuriat et la création d'activité
- Prise de parole en public

Outils et aptitudes

- Maîtrise du pack office
- Aisance dans l'usage des outils digitaux et des réseaux sociaux
- Savoir-faire et/ou expérience dans le marketing de réseau

Horaires et déplacements professionnels

- Le(a) chef(fe) de projet peut être amené(é) à organiser ou participer à des événements en soirée ou certains week-ends.
- Il/elle sera amené(é) à participer à des sessions de formation pouvant nécessiter une ou plusieurs nuitées à l'hôtel.

Annexe 3 - Territoires couverts par le dispositif BUS EPT

Le dispositif s'appuie sur l'expérience et les compétences de 9 opérateurs reconnus :

- BGE Bretagne pour le **Morbihan** et le **Finistère**,
- Incuba'street pour la **Normandie**,
- BGE Normandie pour la **Métropole Rouen Normandie**,
- BGE Picardie pour les départements de l'**Aisne**, de la **Somme** et de l'**Oise**,
- Créative pour l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre (**94, 91**) et l'EPT Terres d'Envol (**93**),
- BGE Nice Côte d'Azur pour les **Alpes-Maritimes**,
- Initiative Terres de Vaucluse pour le **Vaucluse**
- Initiative Montpellier pour **Montpellier Méditerranée Métropole**
- Ville de Marseille pour le **territoire communal de Marseille**

